Image not found or type unknown

frais d'entretien de chaudiere

Par **syfo**, le **26/05/2013** à **08:56**

Bonjour,

j'occupe un logement depuis septembre 2012. Avant il y avait un autre locataire. Mon propriétaire me réclame les frais d'entretien de la chaudière 2012 pour l'année entière. N'aurait il pas du répartir entre les deux locataires? Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **26/05/2013** à **11:04**

Bonjour,
S'agit-il d'une location vide ou meublée ?

Par **Jibi7**, le **26/05/2013** à **12:08**

Si c'est le forfait entretien annuel il est possible qu'il soit payé d'avance et pour toute la saison de chauffe : a vous de le faire préciser.
Vous pouvez aussi demander à titre indicatif les factures payées de l'an passé

Par **syfo**, le **28/05/2013** à **18:08**

bonjour et merci pour vos réponses. c'est une location vide. sur le détail des charges il est juste indiqué l'année 2012 et "entretien chaudière". Quand j'ai posé la question au propriétaire il m'a juste dit que c'était parce que l'entretien est fait au mois décembre et que c'est moi qui occupé l'appartement,
donc à moi de payer...

Par **janus2fr**, le **28/05/2013** à **18:44**

Vous ne précisez pas s'il s'agit d'une chaudière individuelle ou collective.
Si individuelle, normalement, c'est au locataire de faire entretenir la chaudière et non au propriétaire.

Par **Jibi7**, le **28/05/2013** à **22:21**

En effet.
demandez outre les factures détaillées et acquittées, précisez quel type de chauffage et combien de personnes le partagent si ce n'est pas une chaudière individuelle.
Un contrat d'entretien se paye en général à l'avance mais l'entretien courant -hors panne- se fait plus généralement avant ou après la saison de chauffe ..justement pour les éviter ces pannes!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés